

# RETOUR D'EXPÉRIENCE

CDIS 26

**Feu sur un site industriel  
Scierie MICHELARD – Chabeuil**

**RETEX INC  
GSO-DEP N°66**

## Contexte opérationnel

Le mercredi 16 octobre 2019, les secours sont engagés à 2h33 pour un « Feu sur un site industriel (non ER) » localisé au sein de la scierie « MICHELARD » à Chabeuil.



## Moyens engagés au départ



2 FPT

1 MESA

1 CDG

## Situation à l'arrivée

- multiples départs de feu,
- violent sinistre au niveau du bâtiment principal avec un grand risque de propagation,
- DECI de proximité insuffisante

## Premières actions engagées

### ➤ Actions engagées par le CTA-CODIS:

- complète le départ avec un CCGP,
- engage le chef de colonne

### ➤ Actions engagées par le 1<sup>er</sup> COS:

- demande d'une CED en renfort,
- attaque des foyers secondaires,
- attaque du foyer principal afin d'enrayer la propagation au moyen de 2 LDV 45 et d'une LC BEA 1000





Groupement  
des  
services opérationnels

service  
doctrine, évaluation,  
prospectives  
opérationnelles

RETOUR D'EXPÉRIENCE

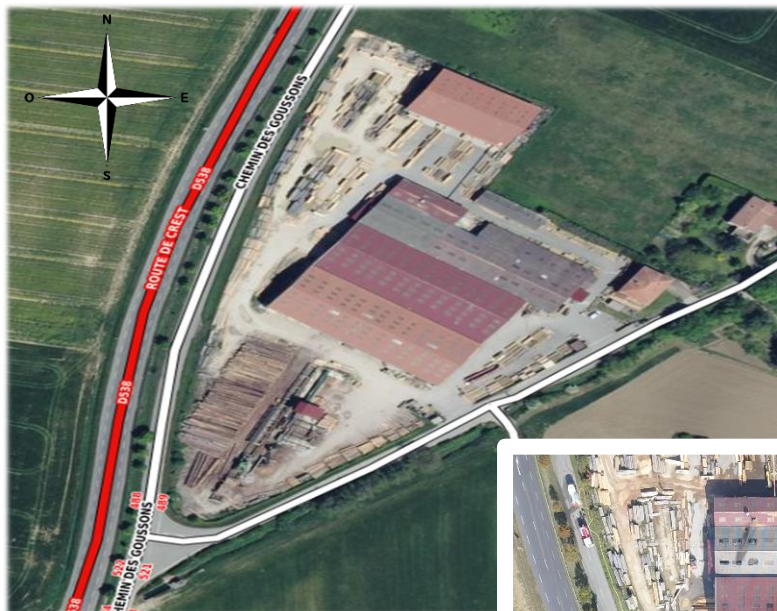
## Focus sur le site d'intervention

La scierie MICHELARD est une entreprise familiale implantée depuis 1952 sur la commune de Chabeuil. Spécialisée dans le stockage et la transformation de bois, le site s'articule selon 3 entités :

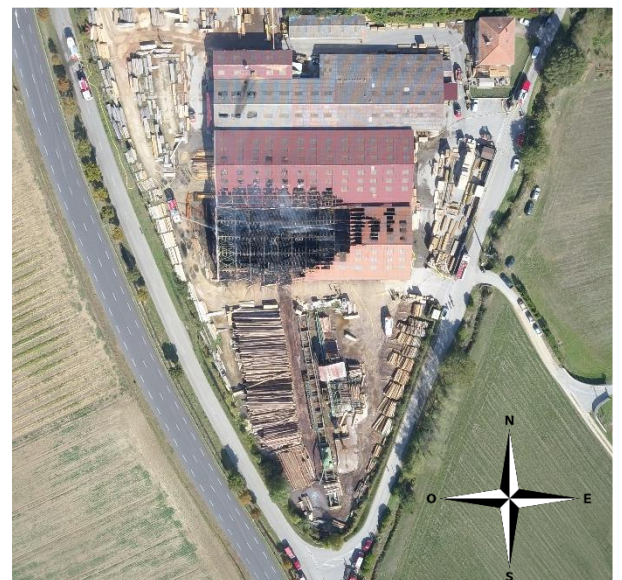
- **nord** : un bâtiment secondaire de 800 m<sup>2</sup> à usage de stockage;
- **ouest** : stockage extérieur de bois usiné;
- **centre** : un bâtiment principal en structure métallique ayant fait l'objet d'extensions au fur et à mesure du temps d'une superficie de **6000 m<sup>2</sup>** non recoupée par des murs coupe-feu contenant du **stockage de bois dans sa partie sud** et des **machineries de transformation du bois dans sa partie centre et nord**;
- **est** : un bâtiment administratif R+1 de 200m<sup>2</sup>;
- **sud** : un stockage extérieur de bois brut et une machinerie.

Le site situé au sud de la commune de Chabeuil est desservi par un axe routier important, la RD 538. La scierie présente 2 rocade en forme de « V ». À l'instar de la partie EST qui est carrossable et accessible à des MESA, la partie ouest est peu carrossable et difficilement accessible aux MESA de part la nature du sol et l'enchevêtrement de stockage de bois extérieur.

Le site dispose d'un seul PEI à moins de 200 m et d'un ruisseau à l'est du site non pérenne et insuffisant en regard du dispositif à alimenter.



Vue aérienne avant  
sinistre  
(geoportail.gouv.fr)



Vue aérienne par drone post  
sinistre





Groupement  
des  
services opérationnels

service  
doctrine, évaluation,  
prospectives  
opérationnelles

RETOUR D'EXPÉRIENCE

## Situation opérationnelle

À son départ, le chef de colonne confirme l'engagement d'une CED et mobilise en lien avec le CDSO, 2 CCF ALIM et 1 CCGP. Ces moyens sont renforcés en transit par 1 GPCC. Simultanément le CDSA décide d'activer le CODIS renforcé. À l'arrivée sur les lieux, le chef de colonne confirme un violent feu de scierie et les moyens engagés. Après reconnaissance, le message d'ambiance est le suivant :

*« feu de scierie d'une emprise au sol de 6000 à 7000 m<sup>2</sup> avec plusieurs départs de feu. Actuellement, 2000 m<sup>2</sup> en feu avec léger vent de SUD présent sur zone, début de propagation à la partie NORD de l'établissement. Au total, 4 lances en action dont les LC du BEA et du CCGP, une partie du dispositif est alimenté sur un seul PI, ressource en eau insuffisante. Je confirme l'engagement de 2 CCF ALIM + 1 CED et demande l'engagement de 2 CCF + 1 CCGP ou CCFS supplémentaires. Je prend le commandement indicatif COS CHABEUIL. »*

L'analyse de la zone d'intervention mets en évidence une **situation défavorable** à la lutte. Le COS décide d'adopter dans un premier temps une **tactique défensive afin d'enrayer la propagation puis une tactique offensive afin de devenir maître du feu.**

Deux secteurs géographiques incendie, 1 secteur fonctionnel alimentation et 1 secteur soutien à l'opérationnel et aux intervenants (SOI) sont créés.

Cette stratégie opérationnelle s'avère efficace puisque la propagation est stoppée permettant ainsi la préservation de l'outil industriel dont la valeur est chiffrée à plus d'un million d'euros. Le COS se déclare maître du feu à 5h45 et ce dernier est déclaré éteint le 18 octobre à 8h23.

**Au total, le dispositif de lutte aura nécessité au plus fort du sinistre environ 80 sapeurs-pompiers et 20 véhicules. 12 salariés ont été placé en chômage technique en attendant le redémarrage de l'activité.**



## Focus sur la tactique opérationnelle

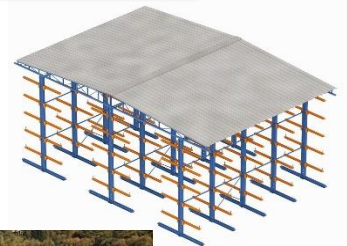
L'importance et la virulence de cet incendie a conduit le chef de colonne à mettre en œuvre dans un premier temps **une tactique défensive** avant de la faire évoluer vers **une tactique offensive**. En effet, le COS a choisi en priorité d'enrayer la propagation à la partie nord afin de préserver l'outil industriel dont la valeur était évaluée à plus d'1 million d'€uros.

Le bâtiment sinistré étant constitué d'un ensemble de 6000 m<sup>2</sup> non recoupé de murs coupe-feu, la mise en œuvre de **lances-canon de plain-pied ou fixe sur des agrès grande puissance (CCGP – CCFS)** a été privilégiée afin d'atteindre cet objectif.

La structuration du **commandement**, la pérennisation de **l'alimentation en eau** et le positionnement de **moyen d'attaque grande puissance** ont permis de stopper la propagation de l'incendie et de sauvegarder ainsi l'outil industriel.

En complément de cette stratégie opérationnelle, **la technique dite de faire la part du feu** a été utilisée dans la mesure du possible. À ce titre, des stocks de combustible ou encore de produits chimiques utilisés pour le traitement du bois ont été « décaissés » de la partie saine du volume concerné afin de consolider l'action hydraulique de protection.

## Focus sur les racks de stockage Cantilever



Spécialement conçus pour le stockage d'unités de charge de grande longueur, ils se composent d'une structure très simple formée de colonnes et de séries de bras en porte-à-faux, le plus souvent en métal, pour y déposer la charge. Les **avantages de ce type de rack de stockage** sont la **simplicité de conception**, une **résistance importante** et la **facilité de stockage** de profils métalliques, de tubes, de panneaux de bois, etc.... Le risque principal de ce mode de stockage lors d'un incendie est sa ruine dû à la perte de résistance mécanique du métal quand il est porté à haute température.

Un **périmètre de sécurité** basé sur **1,5 x la hauteur du stockage** doit alors être mis en place et scrupuleusement respecté.

RETOUR D'EXPÉRIENCE



Groupement  
des  
services opérationnels

service  
doctrine, évaluation,  
prospectives  
opérationnelles





Groupement  
des  
services opérationnels

service  
doctrine, évaluation,  
prospectives  
opérationnelles

## ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

- Ressource en eau insuffisante
- 1 sapeur-pompier blessé à la main lors de la création d'un troué en phase de lutte
- Plusieurs départs de feu en différents points
- Potentiel calorifique important
- Absence de détection incendie sur site
- Météo défavorable : vent de sud

## ÉLÉMENTS FAVORABLES

- Bonne relation dans l'anticipation COS – CODIS puis CODIS renforcé
- SSO anticipé par le CODIS
- Disponibilité sur le secteur de moyens grande puissance (CCGP – CCFS)
- Montée en puissance rapide

## CE QU'IL FAUT RETENIR



- Formaliser des choix tactiques dans le respect de la doctrine opérationnelle permet au COS d'être clair et compréhensible (cf. IP incendie de structures)
- Les capacités opérationnelles et les puissances hydrauliques des agrès grande puissance doivent être maîtrisées par les chefs de groupe afin d'être efficacement utilisés en agrès isolés ou au sein d'un dispositif tactique (cf. fiches MOD)
- Les outils de dimensionnement tactique utilisés dans le cadre de la doctrine feu d'entrepôt peuvent être utilisés pour des feux industriels (taux d'extinction adapté au potentiel calorifique, cf. NDO feux d'entrepôt)
- Intégrer dans le zonage les risques de chute de matériaux ainsi que la ruine des panneaux (1,5 x hauteur)
- Les impacts liés à la toxicité aiguë des fumées est une préoccupation des autorités et doivent être systématiquement appréhendés par le COS



[IP 09 Intervention sur les incendies de structures](#)



[NDO 19 Feux de grands entrepôts](#)



[PIO DGSCGC Cantilever](#)



[Fiche MOD TOP 16 CCGPHR ou CCFS](#)



[Fiche MOD TOP 17 CCGP](#)

